



Fribourg, le 12 juin 2019

Extrait du procès-verbal des séances

—

2019-557

Désignation des secteurs d'activité soumis au service minimal en cas de grève

Liste des secteurs d'activité

Vu l'article 68 al. 6 de la loi du 17 octobre 2001 sur le personnel de l'Etat (LPers) ;

Vu l'article 75c du règlement du 17 décembre 2002 du personnel de l'Etat (RPers) ;

Sur la proposition de la Direction des finances,

Arrête :

Art. 1

Le Conseil d'Etat désigne les secteurs d'activité soumis au service minimal en cas de grève.

Les secteurs d'activité, par Direction et établissement, figurent dans la liste en annexe.

Art. 2

Communication :

- a) à toutes les Directions et établissements personnalisés ;
- b) aux entités de gestion ;
- c) à la Chancellerie d'Etat.

Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat

Extrait de procès-verbal non signé, l'acte signé peut être consulté à la Chancellerie d'Etat

ANNEXE

La présente annexe contient la liste, par Direction et établissement, des secteurs d'activité soumis à un service minimal en cas de grève.

1. Chancellerie d'Etat (CHA)

- > Direction
- > Secrétariat du Conseil d'Etat
- > Bureau de l'information

2. Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS)

- > Etablissements scolaires concernant l'école obligatoire
- > Musée d'histoire naturelle (soin des petits animaux)
- > Bibliothèque cantonale et universitaire

2.1. Université

- > Service équipements et logistique
- > Faculté des sciences et de médecine, secteur d'animalerie

3. Direction de la sécurité et de la justice (DSJ)

3.1. Police cantonale

- > Section télécommunications
- > Section informatique

3.2. Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation (SESPP)

- > L'entier du service

3.3. Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM)

- > Organe cantonal de conduite (OCC)

3.4. Etablissement de détention fribourgeois (EDFR)

- > Secteurs relevant de l'administration au sens large, y compris le bureau d'exécution des peines (BEP)
- > Comptabilité
- > Service médical
- > Service social

3.5. Pouvoir judiciaire

3.5.1. Tribunal des mesures de contrainte (TMC)

- > Tous les secteurs

3.5.2. Justices de paix

- > Toutes les justices de paix

4. Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

4.1. Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état-civil (SAINEC)

- > Offices de l'état civil

4.2. Service de l'agriculture (SAgri)

- > Secteur des paiements directs

4.3. Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)

- > Secteur intervention des épizooties
- > Section IVA : inspection des viandes et abattoirs, contrôle des viandes
- > Section SA : santé animale
- > Section Laboratoires
- > Section IEP : eau potable
- > Section IDO : inspection des denrées alimentaires et objets usuels
- > Secteur administration et soutien
- > Section PA : protection des animaux

4.4. Service des forêts et de la faune (SFF)

- > Secteur dangers naturels
- > Secteur faune, biodiversité, chasse et pêche

4.5. Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)

- > Ferme-Ecole de Grangeneuve
- > Ferme-Ecole de Sorens
- > Laboratoire (LAAF)

4.6. Etablissement d'assurance des animaux de rente (Sanima)

- > Service de collecte des cadavres
- > Assurance des épizooties et incendie

5. Direction de l'économie et de l'emploi (DEE)

5.1. Service public de l'emploi (SPE)

- > Offices régionaux de placement (ORP)
- > Inspection du travail

5.2. Service du registre du commerce

- > L'entier du service

5.3. Service de la formation professionnelle (SFP)

- > L'entier du service

5.4. Caisse publique de chômage (CPCh)

- > Secteur « finances »

5.5. Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale // Fribourg (HES-SO//FR)

- > Comité de direction de la HES-SO//FR
- > Service système informatique
- > Personnel administratif et technique de la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA-FR), de la Haute école de gestion de Fribourg (HEG-FR), de la Haute école de santé de Fribourg (HEdS-FR) et de la Haute école de travail social de Fribourg (HETS-FR)

6. Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC)

6.1. Service des ponts et chaussées (SPC)

- > Section « Entretien du réseau »
- > Section « UT II »

7. Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS)

7.1. Service du médecin cantonal (SMC)

- > Secteur maladies transmissibles à déclaration obligatoire
- > Organe de conduite sanitaire
- > Finances
- > Centre fribourgeois de santé sexuelle (CFSS) : interruption volontaire de grossesse (IVG), contraception d'urgence (CU), éducation sexuelle
- > Secteur Addictions
- > Secteur Hospitalisation hors canton

7.2. Service de la santé publique (SSP)

- > Organe de conduite sanitaire (OCS)

7.3. Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)

- > L'entier du service

7.4. Service de l'action sociale (SASoc)

- > Secteur « versement des avances de pensions alimentaires »

7.5. Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS)

- > Secteur « Finances »

7.6. Hôpital fribourgeois (HFR)

- > Tous les secteurs

7.7. Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM)

- > Tous les secteurs

8. Direction des finances (DFIN)

8.1. Service du personnel et d'organisation (SPO)

- > Secteur des salaires
- > Section informatique
- > Section santé et sécurité au travail (SST)

8.2. Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)

- > L'entier du Service